



Conseils anti-vol "seniors" (et aux autres !)



- **Ne restez pas seul(e).**

Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...)

en vous faisant accompagner.



- **Les policiers et les gendarmes sont à votre service**, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.

- **Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » :**

si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès de votre mairie, de votre gendarmerie.



- **Ayez un téléphone à portée de main** et en cas d'urgence, composez **le 17 ou le 112.**



- **Protégez votre domicile** par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



- **N'ouvrez jamais à un inconnu** si une personne se présente **sans rendez-vous** comme un professionnel (plombier, électricien, ramoneur...).



- **Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires** par e-mail.

En cas de paiement par carte bancaire, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https » en haut de l'écran).



- **Évitez de détenir trop d'espèces**

privilégiez les paiements par carte bancaire.

- Dans la rue, **portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.**



- **Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant** et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.

En cas d'absence prolongée :

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences en dehors de votre famille.
- Faites vider votre boîte aux lettres ou suivre votre courrier.
- Faites éventuellement un transfert de votre ligne téléphonique.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Signalez votre absence à la gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ».



Des patrouilles pourront être organisées pour surveiller votre domicile.

Document communiqué par la Préfecture de la Haute Garonne (Avril 2015)